

De Lourdes, nous repartons portés par une énergie nouvelle et confiante



Photos prises lors de l'Assemblée Générale de la CORREF à Lourdes en novembre 2025 © CORREF

FLASH INFO

CORREF & COMPAGNIE est heureuse de vous annoncer qu'une alternative peut vous être offerte quant à la bancarisation des instituts ayant une reconnaissance canonique mais qui ne sont pas reconnus légalement par l'Etat français.

Une réunion sera organisée dans nos locaux, avec l'IOR, pour les personnes intéressées le 14 janvier 2026 à 14h30.

Merci de nous informer de votre présence en écrivant à : correfetcompagnie@corref.fr



Our brochure is now available in English.

Click [here](#) to download



La nostra brochure è disponibile in italiano.

clicca qui per scaricare

Edito de Véronique Margron

Depuis bientôt deux ans, nous avons mis en place le dispositif de CORREF & COMPAGNIE afin de venir en soutien aux instituts en difficulté et fragilité.

On pourrait penser qu'une telle structure n'est pas très bon signe pour la vie religieuse en France et n'est pas enthousiasmante. Vu sous un angle numérique, générationnel, de puissance, c'est certain ! Mais notre engagement n'est-il pas de ne pas penser, croire, faire, aimer selon ces critères mondains, dénoncés tant de fois dans notre aveuglement des violences et abus en tous genres ?

Nous avons appris ou réappris que ni le nombre ni la force apparente ne sont critères de vérité, de justesse, d'évangile. En tout cas, nous pouvons désirer qu'à travers notre soutien se perçoive ce que la vie religieuse peut offrir de créativité au service de plus d'humanité, de soins, de proximité, de solidarité, bien au-delà de ses seuls membres et œuvres. N'est-ce pas là ce qui fait aussi son âme.

Le travail ne manque pas et ira croissant pour la CORREF et CORREF & CIE. Que tous nous puissions l'encourager et le proposer à celles et ceux qui en ont et en auraient besoin. Là est aussi notre solidarité, notre communion, notre joie.

Au cours de cette dernière assemblée générale de la CORREF, Anne Marie Pelletier qui accompagnait le philosophe et témoin Constantin Sigov, nous a rappelé les propos de l'immense écrivain Vassili Grossman. Ukrainien lui aussi, un des premiers, en 1944, à mettre des mots sur l'extermination des juifs d'Europe. Il en appelait à la « petite bonté ».

« C'est la bonté d'une vieille, qui, sur le bord de la route, donne un morceau de pain à un bagnard qui passe, c'est la bonté d'un soldat qui tend sa gourde à un ennemi blessé, la bonté de la jeunesse qui a pitié de la vieillesse, la bonté d'un paysan qui cache dans sa grange un vieillard juif. [...] Une bonté sans témoins [...] J'ai vu que c'était le mal qui était impuissant dans sa lutte contre l'homme. Elle est invincible. Plus elle est insensée, plus elle est absurde, impuissante, plus elle est grande. »

Voilà je crois ce qui est notre sûreté. Ces bontés ordinaires sauvent le monde. Elles rendent certaine la victoire de l'espérance combattante et obstinée. Celle qui nous met dans l'attente vive, active, du jour de Dieu. Qui nous offre , une fois encore, d'accueillir l'enfant de Bethléem et de le chérir en toute rencontre.

Très beau Noël à chacune et chacun.

« Qui s'en ira chercher l'Enfant
Au point de sa naissance ?
 Au lieu de son errance
 Où affluent tous les siens ?
Qui s'en ira le trouver au fin fond de son cœur ?
Quelqu'un partira-t-il plus tard en fin de terre ?
 « Pour vous dit le Seigneur,
 J'irai au bout du monde ».
C'est ce qu'il fit, chrétiens.
C'est ce qu'il fait encore.
 Soyons en cette nuit,
 Des chrétiens en bordure,
 Aux caps de la misère,
 Aux golfes de l'amour.
Là, nous le trouverons. »

Jean Yves Quellec, moine et poète.

Vidéo de présentation de CORREF & CIE



Cliquez ci-dessus pour visionner la vidéo sur YouTube.

« Acteurs d'espérance avec d'autres »

Sœur Anne Minguet, Sœur de l'Education Chrétienne

Témoignage d'une congrégation en accomplissement lors de l'AG de la CORREF

à Lourdes, le 21 novembre 2025

« Abraham et Sara, Zacharie et Elizabeth ne sont pas les seules personnes âgées que Dieu est venu déranger dans leur vieillesse pour les appeler à une mission qui les projette vers l'avant, vers la vie et la fécondité alors que le déclin inexorable a commencé... Nos ancêtres dans la foi ont cru en un avenir possible en faisant confiance à la parole d'autres, que ce soient des voyageurs inconnus ou des proches. »



Cliquez ci-dessus pour visionner la vidéo sur YouTube.

Assistante de vie au service des communautés : un soutien précieux, une solution d'avenir

Témoignage de Claudie Macaigne,
assistante de vie mutualisée entre deux congrégations

Dans un contexte où de nombreuses congrégations religieuses vieillissent et font face à une diminution des forces vives, l'accompagnement des sœurs aînées et la gestion du quotidien deviennent des enjeux majeurs.

Pour répondre à ces besoins, la CORREF & CIE expérimente un nouveau modèle : la mutualisation d'assistantes de communauté au service de plusieurs fraternités.



Q : En quoi consiste votre rôle d'assistante de vie de communauté et quelle est sa spécificité ?

Mon poste d'assistante de vie de communauté a été conçu pour apporter un soutien global – administratif, logistique et humain – à deux congrégations distinctes. Ce qui fait sa spécificité, c'est qu'il est entièrement mutualisé : je suis salariée de l'association CORREF & CIE, qui m'emploie et me met ensuite à disposition de deux fraternités, la fraternité des Petites Sœurs de Jésus et la fraternité des Petites Sœurs Charles de Foucauld.

Cette organisation permet à plusieurs communautés de bénéficier d'une aide professionnelle adaptée à leurs besoins, sans avoir à recruter chacune une personne à temps complet. C'est un modèle souple, pensé pour accompagner les congrégations dans leur réalité actuelle.

Q : Concrètement, quelles sont vos missions auprès des sœurs ?

Le poste est très polyvalent. Une partie consiste à assurer une assistance administrative : création et gestion d'espaces numériques (Sécurité sociale, impôts, mutuelle, CNAV...), numérisation des dossiers, suivi des demandes auprès des organismes publics. Cela représente environ un tiers de mon temps.

- Un autre tiers correspond à la visite des sœurs en EHPAD : présence, écoute, accompagnement dans le quotidien.
- Le dernier tiers concerne des tâches très pratiques : faire des courses, accompagner aux rendez-vous médicaux, aider à organiser la vie courante, gérer des petits incidents domestiques comme un dégât des eaux ou l'entretien de la voiture communautaire. C'est un rôle très concret, de proximité.

Q : Comment s'organise votre temps de travail entre ces deux fraternités ?

Je suis depuis peu à temps complet : une journée par semaine pour les Petites Sœurs de Jésus et quatre jours pour les Petites Sœurs du Sacré-Cœur. Ces deux fraternités, qui s'inspirent de la spiritualité de Charles de Foucauld, comptent chacune une dizaine de sœurs, toutes âgées de plus de 70 ans. La principale différence est que certaines vivent en appartement tandis que d'autres résident en EHPAD, ce qui implique des besoins différents.

Q : Comment les communautés perçoivent-elles cette nouvelle forme d'accompagnement ?

Les sœurs fonctionnaient très bien avant mon arrivée, bien sûr. Mais aujourd'hui, elles expriment que ma présence les soulage beaucoup, notamment pour tout ce qui est numérique. Cela les rassure de savoir que les dossiers sont en ordre. Je soulage à la fois celles qui ne sont pas à l'aise avec l'informatique et celles qui prenaient en charge ces tâches faute de mieux et qui peuvent désormais se concentrer sur autre chose.

Q : Selon vous, quel type de profil convient à ce genre de poste ?

Pour occuper ce poste, il faut être très adaptable et disponible. On parle souvent de "couteau suisse", et ce n'est vraiment pas exagéré : aucun jour ne se ressemble. Il faut savoir prioriser, gérer les imprévus, passer d'un accompagnement en urgence à un dossier administratif complexe. Un solide sens de l'organisation est indispensable.

Mon propre parcours en est la preuve : j'ai travaillé dans des bureaux d'études comme statisticienne, puis dans le milieu hippique, avant de poursuivre dans le secteur associatif chrétien, auprès de l'Association Saint-Vincent-de-Paul Jeunes à Bordeaux et de l'Ordre de Saint Jean. Cette diversité m'a appris la rigueur, la polyvalence et la capacité à m'adapter rapidement — des qualités essentielles dans un poste qui exige à la fois professionnalisme, maturité, compétences administratives et sens du service.

Q : Qu'est-ce qui vous touche personnellement dans cette mission ?

C'est ma première expérience auprès de sœurs aînées, et j'ai été profondément marquée. Elles ont eu des vies missionnaires incroyables, riches d'expériences et

de sagesse. Partager leur quotidien est une véritable grâce. Je donne, mais je reçois tout autant. Ce sont parfois les personnes les plus âgées qui se révèlent les plus jeunes d'esprit, les plus ouvertes.

Q: Un dernier mot pour conclure ?

Je souhaite encourager les laïcs à s'engager dans ce type de mission : c'est une expérience humaine d'une grande richesse. Et j'encourage les communautés à ouvrir cette voie : il n'y a aucune rivalité, aucun rapport de force. C'est un véritable échange, simple, sincère, et profondément humain.



Autre regard, de Sr Claude Christelle Bonvin, de la fraternité des Petites Sœurs de Jésus

Nous nous sommes engagées vers le recrutement d'une assistante laïque à un moment où nous sentions que nous ne pouvions plus nous suffire notamment pour assurer une visite régulière à nos sœurs en EHPADS et répondre à leurs besoins.

Nous ne pouvions pas offrir un plein temps à une personne. Aujourd'hui grâce à CORREF et CIE nous avons un poste d'assistante laïque de communauté mutualisé avec les petites sœurs du Sacré-Cœur, congrégation proche de la nôtre avec laquelle nous entretenons des liens très fraternels.

Nous sommes très heureuses d'avoir auprès de nous Claudie Macaigne pour ce service. Nous apprécions son aide sur le plan administratif mais surtout son écoute attentive et sa relation avec nos sœurs âgées, leur famille et nous-mêmes. Il est vrai que le projet, quand nous en avons parlé aux sœurs concernées, n'a pas rencontré beaucoup d'enthousiasme, il n'était pas facile pour elles d'accepter qu'une personne laïque s'occupe d'elles, mais passé le temps de l'adaptation, elles se sont bien habituées et sont en grande confiance avec Claudie. Elle a su s'adapter aux besoins de chacune et y répondre avec beaucoup d'à-propos et de bienveillance.

Nous ne regrettons pas d'avoir osé cette aventure, une nouveauté pour notre Congrégation. Merci à CORREF et CIE de leur engagement à nos côtés.

Sr Claude Christelle Bonvin, Responsable Régionale France,
fraternité des Petites Sœurs de Jésus

Le patrimoine stable

CORREF & COMPAGNIE peut vous aider à déterminer votre patrimoine stable.

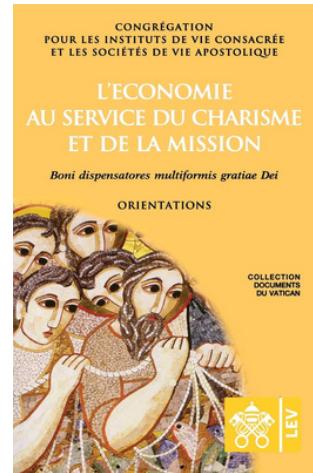
Voici ce que rappelle la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique.

L'économie au service du charisme et de la mission.

Boni dispensatores multiformis gratiae Dei. Collection Documents du Vatican, 20 oct. 2020, pp. 67-72.

« Pour des raisons de gestion ordonnée et prévoyante il convient de procéder à une reconnaissance générale des biens de l’Institut, de ne pas éluder les normes dictées par le droit canonique destinées à garantir

la subsistance de l’Institut et à faciliter la réalisation de ses fins institutionnelles (i.e.: patrimoine stable). D'où l'opportunité d'assumer sans tarder des initiatives adéquates pour l'inventaire des biens inscrits au patrimoine stable, et d'effectuer les actes formels d'assignation nécessaires, si cela n'a pas encore été fait.



À cette fin, le droit propre à chaque Institut est appelé à établir l'autorité compétente pour procéder à l'acte d'assignation par le biais d'une résolution. Cette prévision doit se trouver dans le code fondamental ou dans un autre document normatif de droit propre, avec le texte suivant ou un autre de la même teneur :

Le patrimoine stable est constitué de tous les biens immobiliers et mobiliers qui, par une légitime assignation, sont destinés à garantir la sécurité économique de l’Institut. Pour les biens de l’Institut tout entier, cette assignation est faite par le Chapitre général ou par le Supérieur général avec le consensus de son Conseil. Pour les biens d’une Province, comme pour les biens d’une maison légitimement érigée, cette assignation est faite par le Chapitre provincial ou par d’autres assemblées similaires (cf. can. 632), ou encore par le Supérieur provincial avec le consensus de son Conseil et confirmée par le Supérieur général.

Le patrimoine stable composé de biens, immobiliers ou mobiliers, garantit la subsistance de l’Institut, des Provinces et des maisons légitimement érigées et de ses membres et assure la réalisation de sa mission. L’attribut stable se comprend comme une garantie qui ne peut ignorer la cohérence d’« une fin correspondant à la mission de l’Église »

(can. 114 §§ 1 -2) et de la mission spécifique des Instituts de vie consacrée et des Sociétés de vie apostolique [1].

Peuvent être légitimement assignés au patrimoine stable :

- a. Les biens immobiliers comme, par exemple les lieux de déroulement de l'activité, d'habitation de la communauté, d'assistance accordée aux membres âgés ou malades, les biens particulièrement importants du point de vue historique et artistique, ou ceux qui font partie des racines ou de la mémoire de l'Institut, comme la maison mère. L'ampleur de ces biens doit être proportionnée à la capacité de gestion de l'Institut, de la Province ou de la maison religieuse ;
- b. Les biens immobiliers qui servent à la subsistance de l'Institut, de la Province ou de la maison religieuse. Il s'agit des fameux biens à revenu, constitués pour permettre à la personne juridique sa propre subsistance ou en ajout aux entrées ordinaires. Dans ces cas, il faut éviter d'une part que ces biens deviennent le motif pour lequel la personne juridique existe et, d'autre part, qu'ils s'accumulent ;
- c. Les biens mobiliers qui servent à la subsistance de l'Institut, de la Province ou de la maison religieuse et à la réalisation de leurs finalités respectives. Ces biens sont immobilisés et légitimement assignés au patrimoine stable. Il ne s'agit pas de biens qui servent à la gestion économique ordinaire, mais de biens mobiliers capitalisés et investis dans les différentes formes du système financier, selon les indications du § 84 ;
- d. Les biens immobiliers et mobiliers qui, célèbres par leur histoire, leur caractère artistique et précieux, constituent les fameux biens culturels, mémoire historique de l'Institut, de la Province ou de la maison religieuse ; ces biens peuvent représenter une dote, mais aussi un engagement économique par les exigences de conservation et de manutention ;
- e. Le fonds de protection et de sécurité, à déterminer en proportion des œuvres de l'Institut, de la Province ou de la maison religieuse, nécessaire pour protéger l'Institut en présence d'activités articulées qui peuvent l'exposer à des risques économiques importants (i.e.: fonds de sécurité).

Dans le choix des biens à insérer dans le patrimoine stable, il faut considérer quels sont les biens sans lesquels la personne juridique n'aurait pas les moyens d'atteindre

[1] Cf. JEAN-PAUL II, Ex. Ap. post-synodale Vita consecrata (25 mars 1996), 4 ; 72.

sa propre fin ; de même qu'il faut proportionner l'entité de tels biens à la nature, aux fins et aux exigences de la personne juridique elle-même; tenir compte du fait que certains biens sont, par nature, indisponibles, sous peine de dissoudre la personne juridique elle-même, et qu'il n'est pas permis de procéder à l'assignation du patrimoine stable dans le seul but de se soustraire aux prescriptions de la loi canonique sur l'aliénation.

La constitution de ce patrimoine, en effet, est destinée à la protection et à la garantie des biens eux-mêmes.

Pour une gestion correcte des biens assignés au patrimoine stable, il est nécessaire de rédiger un inventaire soigneux du patrimoine immobilier de l'Institut, de la Province ou de la maison religieuse, en spécifiant les données foncières, de la provenance des immeubles, de la présence d'obligations éventuelles, de la consistance des biens et de leur état de manutention; il est plus qu'opportun de réviser périodiquement les modalités de concession à des tiers des immeubles ou d'une partie de ceux-ci ; il est utile de conserver sa liste des biens immobiliers et mobiliers qui sont célèbres pour leur histoire, leur caractère artistique ou précieux ; enfin, il est toujours nécessaire de veiller à ce que la gestion des biens assignés au patrimoine stable continue d'être en ligne avec la mission de l'Institut, afin qu'il ne soit pas surchargé de patrimoines ou d'activités étrangers à ceux de l'institution. Dans cette ligne, stable n'est pas synonyme de blindé. L'inévitable accélération des systèmes économiques et financiers suggère de soumettre à une évaluation périodique (selon les cadences considérées comme les plus efficaces) les biens insérés dans le patrimoine. »

Décalogue de la fin

Pour t'assurer un accompagnement sur mesure, un état des lieux complet tu feras.

L'Esprit Saint de son cadre doré, tu libéreras... Gambader et te surprendre, tu le laisseras.

De ne plus pouvoir être évêque ni élire le pape, tu te consoleras... car plus jamais autant de casquettes, tu porteras.

Ta vieille carcasse, plus longtemps que prévu, en état de service, tu maintiendras.

Etre malade ou mourir, autant que possible, l'échéance tu retarderas.

La dernière peut-être tu seras, mais avant de passer l'arme à gauche, le droit tu apprendras...

Un traité d'apport ou un acte de fusion, sans états d'âme, tu signeras.

Le siècle de vie qui restera à ton Institut au décès de la dernière sœur, à la divine Providence, tu confieras...

De la mort de ta congrégation, un signe de vie et d'espérance, tu feras.

Ce kairos, avec foi et avec joie tu vivras.

Agenda

13 janvier 2026

Webinaire RH organisé par CORREF & CIE

Le 13 janvier 2026, CORREF & COMPAGNIE vous invite à une visio-conférence, ouverte à tous, consacrée au sujet des ressources humaines. En effet, de nombreuses congrégations font aujourd’hui face à un défi majeur : recruter, fidéliser et accompagner efficacement leur personnel salarié et bénévole. Pour soutenir les congrégations dans leur démarches, CORREF & COMPAGNIE organise un webinaire RH le 13 janvier 2026 de 14h à 16h.

Les inscriptions sont gratuites mais obligatoires : <https://webinaireressourceshumaines2026-paris.venio.fr/fr>

23 mars 2026

Instituts en fragilité avec des petits effectifs à l'étranger

En France, les communautés sont aujourd’hui composées majoritairement de membres âgés, ce qui soulève la question de leur capacité à porter des projets et assurer une gouvernance dans la durée. À l’étranger, notamment dans certains pays d’Afrique, d’Asie ou d’Amérique latine, ces mêmes congrégations ont fondé de petites communautés locales, plus jeunes, parfois dynamiques, engagées dans des initiatives missionnaires, éducatives ou sociales mais non autonomes. Ces communautés représentent souvent une espérance vivante et une continuité possible du charisme. Cette asymétrie démographique et culturelle crée à la fois : des opportunités — vitalité nouvelle, enracinement local, porteurs d’avenir, et des tensions — décalage de rythmes, difficultés de gouvernance, divergences dans les priorités, fragilités financières et juridiques. Face à cette réalité, une question s’impose à nous : Comment discerner un avenir pour chacun, en reconnaissant la pluralité des issues possibles ?

Pour cette journée, CORREF & CIE a choisi d’inviter les membres des conseils, économies et accompagnateurs à venir partager leurs expériences et leurs interrogations le 23 mars 2026 de 10h à 17h chez les Lazaristes, 95 rue de Sèvres, 75006 Paris.

Prix d'inscription : 70 euros/personne. Inscription sur Venio :
<https://journeecorrefetcompagnie2026-paris.venio.fr/fr>

Années

Recrutement : Assistante d'une communauté en EHPAD à Paris

La congrégation des Petites Sœurs de l'Assomption, une congrégation internationale fondée en 1865 à Paris, présente dans 20 pays et qui compte 350 sœurs est à la recherche d'une assistante de communauté en EHPAD à Paris. Contrat à plein temps, en CDI.

[Voir l'annonce](#)

Recrutement : assistante de vie

Les Religieuses du Sacré Cœur de Jésus recherchent, pour une communauté de 12 sœurs en EHPAD à Lyon, une assistante de vie. CDI temps partiel 4/5 ou temps complet.

[Voir l'annonce](#)

Immobilier : Le Centre national des archives de l'Eglise de France (CNAEF) recherche un site à acheter pour y implanter des archives

Le projet de sauvegarde des archives du monde religieux a été présenté à l'assemblée générale de la CORREF en 2023. L'enjeu est, pour le CNAEF et avec le soutien de la CORREF et du Service des Moniales (SdM), de se positionner en solution de secours pour conserver les archives des congrégations religieuses qui ferment, lorsque les diocèses ne peuvent les accueillir. Cependant, pour ce faire, le CNAEF a besoin d'étendre sa capacité de stockage.

C'est pourquoi nous recherchons un lieu pour déplacer tout ou partie du CNAEF.

[Voir l'annonce](#)

L'équipe de CORREF & COMPAGNIE vous souhaite ses meilleurs voeux pour l'année 2026.



*“Nous devons lancer des processus,
non occuper des espaces”*

Pape François

2026
CORREF&COMPAGNIE

Si vous pensez que notre bulletin de liaison pourrait intéresser d'autres personnes ou leur être utile, n'hésitez pas à le leur transmettre.